

**PROJET PILOTE DE GARDE D'ENFANTS
DEMANDE DE PROPOSITIONS DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN
MILIEU MINORITAIRE**

Un Projet pilote de garde d'enfants sera réalisé dans cinq communautés canadiennes afin de recueillir de nouvelles connaissances sur le développement de jeunes enfants francophones au sein de communautés francophones en milieu minoritaire. Ce projet pilote fait partie du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement du Canada.

Le projet pilote offrira des services de garde enrichis en français à de jeunes enfants francophones, et évaluera les effets de ces services enrichis sur leur développement linguistique, culturel et global.

Développement social Canada invite les communautés francophones en milieu minoritaire intéressées à participer au projet pilote et qui rencontrent les critères de sélection à soumettre leur candidature. Cinq communautés seront sélectionnées.

Il y a deux étapes dans le processus de candidature. La première est la soumission d'une lettre d'intention afin de déterminer si la communauté francophone en milieu minoritaire intéressée à participer au projet pilote est qualifiée pour accéder à la deuxième étape du processus de candidature. La date limite pour recevoir les lettres d'intention est le 21 avril 2006 à 16h, heure normale de l'est. Les communautés francophones en milieu minoritaire qui se qualifieront seront informées par DSC et seront invitées à soumettre une proposition pour participer au projet pilote. La date limite pour recevoir les propositions est le 26 mai 2006 à 16h, heure normale de l'est. Les lettres d'intention et les propositions reçues après ces échéances ne seront pas examinées. Les lettres d'intention et les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Projet pilote de garde d'enfants
Direction des connaissances et de la recherche
Développement social Canada
355, chemin River Nord, Place Vanier, Tour B, 3^e étage
Ottawa ON K1A 0L1

Si vous avez des questions concernant cette demande de propositions, veuillez nous les transmettre par courriel à knowledge_connaissances@sdsc-dsc.gc.ca. Vous pouvez aussi téléphoner à Edith Duclos, au (613) 957-6768.

CONTEXTE

Tous les enfants méritent de connaître un bon départ dans la vie, d'être en bonne santé, en sécurité et prêts à s'instruire. Des résultats de recherche ont démontré que les premières années de la vie sont très importantes pour le développement et le bien-être d'un enfant puisque c'est à ce moment-là que s'acquièrent les capacités et les habiletés d'adaptation qui influenceront sur l'apprentissage, le comportement et la santé tout au long de sa vie. C'est durant ces premières années que l'enfant développe ses habiletés langagières et qu'il commence à forger son identité.

De plus, le parent a un impact majeur sur le développement de son enfant par son rôle de premier éducateur et par ses choix et ses comportements durant les premières années de vie de son enfant.

Des interventions précoces et de qualité pour promouvoir le développement de l'enfant, incluant ses habiletés langagières et son développement identitaire, au cours de cette période critique peuvent procurer des avantages durables pour l'enfant pouvant s'étendre sur toute la vie. Elles peuvent aussi procurer des retombées positives futures pour la société associées à la participation économique de ces enfants, et à leurs contributions sociale et civique.

Des études sur le développement des enfants francophones en milieu minoritaire ont démontré qu'une proportion grandissante d'enfants rencontrent des défis particuliers lorsqu'ils arrivent à l'école de langue française puisqu'ils n'ont pas les habiletés nécessaires pour bien s'y intégrer. En effet, des résultats de recherche ont démontré qu'il y a un écart important entre les habiletés langagières des enfants des communautés francophones en milieu minoritaire relativement aux enfants anglophones. Les habiletés langagières sont déterminantes dans la capacité d'apprentissage d'un enfant et pour avoir un bon départ dans la vie. Une intervention en bas âge afin d'offrir aux jeunes enfants francophones les mêmes chances de réussite, et ce en français, que les autres enfants canadiens est primordiale.

Des recherches ont déjà été effectuées afin d'évaluer les effets d'intervention précoce auprès de jeunes enfants et auprès d'enfants vivant en milieu défavorisé. Mais il n'existe pas de connaissances sur les effets d'une intervention précoce auprès des jeunes enfants francophones vivant en milieu minoritaire, notamment les effets sur leur développement langagier et sur leur développement identitaire.

Le projet pilote de garde d'enfants est une initiative de recherche qui est conçue pour développer des connaissances sur les effets de services de garde enrichis de langue française sur le développement linguistique, culturel et global des enfants vivant dans des communautés francophones en milieu minoritaire. Ainsi, le projet pilote offrira des services de garde enrichis en français à des jeunes enfants francophones, et évaluera les effets de ces services enrichis sur leur développement linguistique, culturel et global.

Le projet pilote s'articule autour du développement des jeunes enfants francophones, et il encourage aussi les parents à transmettre leur langue et leur culture à leur enfant, et la participation active des communautés, par exemple, en utilisant l'information générée par le projet pilote. En impliquant les jeunes enfants, les familles et les communautés, le projet pilote soutient les communautés francophones en milieu minoritaire qui sont fières de leur identité et culture, et qui sont prêtes à participer pleinement dans leur propre développement.

Le projet pilote va générer des nouvelles connaissances pour les communautés francophones en milieu minoritaire qui s'ajouteront à celles déjà acquises sur les approches efficaces en petite enfance, et informeront la conception et la prestation de services de garde pour les jeunes enfants des communautés francophones en milieu minoritaire, en identifiant les interventions et les facteurs familiaux et communautaires qui influencent le développement linguistique, le sentiment d'appartenance et le développement de résultats positifs chez les enfants.

Le Projet pilote de garde d'enfants vise à :

- fournir des données et des analyses sur les effets de services de garde enrichis en français sur le développement linguistique et l'identité culturelle des enfants francophones d'âge préscolaire en milieu minoritaire, notamment la connaissance et l'utilisation du français, la connaissance de la culture francophone et l'appartenance à celle-ci;
- fournir des données et des analyses sur les effets de services de garde enrichis en français sur la capacité d'apprentissage de ces enfants incluant : le mieux-être physique et le développement moteur; le développement affectif et la capacité d'adaptation aux nouvelles expériences; les connaissances et les compétences sociales; ainsi que les connaissances générales et les capacités cognitives; et
- accroître les connaissances sur les facteurs socio-économiques, familiaux, culturels et communautaires qui affectent le développement des jeunes enfants francophones vivant en milieu minoritaire.

BÉNÉFICES POUR LES COMMUNAUTÉS

Les communautés qui participeront au projet pilote bénéficieront des éléments suivants :

- de services de garde enrichis pour les enfants et leur famille (voir la section *Services de garde enrichis* pour plus de détails) adaptés aux besoins des communautés francophones en milieu minoritaire;
- de la documentation, du matériel et des ressources thématiques (p.ex. des manuels de formation, des guides pédagogiques, des livres, des disques compacts, des jouets) reliés aux services de garde enrichis, et ce, sans frais;
- de la formation continue reliée aux services de garde enrichis;
- des résultats sur le développement de leurs enfants afin de suivre leur progression; et
- des résultats de recherche sur les effets des services de garde enrichis sur le développement linguistique, culturel et global de leurs enfants.

PRINCIPES DIRECTEURS DU PROJET PILOTE

Le projet pilote a des principes directeurs qui orientent sa réalisation :

- Un levier clé pour promouvoir le développement et la vitalité linguistique et culturelle des communautés francophones en milieu minoritaire est d'assurer à leurs enfants un bon départ dans la vie;
- Le parent est le premier éducateur de son enfant. Il doit être informé afin de mieux participer aux apprentissages de son enfant;

- L'enfant apprend par le jeu. Les services de garde enrichis doivent s'inspirer d'une approche ludique dans laquelle l'enfant apprend en jouant;
- Les services de garde enrichis incluent des services aux enfants, un accompagnement et une participation des parents, et un partenariat mutuel entre les parents, les éducatrices de garderie, les intervenants en alphabétisation familiale, et les communautés;
- La représentativité régionale des communautés francophones en milieu minoritaire est importante pour le projet pilote;
- L'intervention auprès des enfants et de leur famille doit être le plus homogène possible afin de pouvoir comparer et analyser les effets d'une même intervention; et
- Les choix entourant la réalisation et la gestion du projet pilote reposent sur le respect de l'intégrité du cadre méthodologique tout en étant respectueux des besoins des enfants, des familles et des communautés francophones en milieu minoritaire.

SERVICES DE GARDE ENRICHIS

DSC a mis sur pied un comité consultatif composé de membres de la Commission nationale des parents francophones, de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, de l'Alliance canadienne des responsables, des enseignantes et des enseignants en français langue maternelle, de chercheurs universitaires et de DSC. Le comité s'est entendu que, pour répondre aux besoins des communautés francophones en milieu minoritaire, les services de garde enrichis devraient avoir une composante enfant et une composante famille, et devraient fournir de la formation aux intervenants qui livreront les services enrichis.

La composante enfant serait des services de garde d'enfants dans des garderies qui développeraient les habiletés langagières en français (la connaissance et l'utilisation de la langue française) et le sentiment identitaire (la connaissance et l'appartenance à la culture francophone, sans oublier que plusieurs enfants proviennent de familles exogames et ont aussi une culture anglophone). Ces services de garde devraient aussi avoir un volet de francisation pour les enfants qui ont besoin d'acquérir des habiletés ou d'améliorer leurs habiletés en français.

La composante famille viserait à favoriser la participation du parent dans l'apprentissage de son enfant. Cette participation pourrait se faire au niveau d'un appui et d'un suivi des apprentissages de l'enfant à la garderie, et par des interactions de qualité avec leur enfant. Afin de guider le parent dans cette démarche, des services d'alphabétisation familiale seront donnés aux enfants et à leurs parents sous forme d'ateliers où les parents recevront des conseils, des ressources et de la formation sur les façons de favoriser l'apprentissage de leur enfant, notamment leur éveil à l'écrit et à la lecture.

Pour être en mesure d'évaluer la même intervention dans chacune des communautés, les services de garde enrichis doivent être les mêmes et doivent être appliqués de la même façon dans chacune des communautés. Afin de mettre en application les services de garde enrichis et pour s'assurer que les services enrichis soient les mêmes dans chacune des communautés, il fallait

identifier un programme préscolaire qui serait utilisé dans les garderies, et un modèle d’alphabétisation familiale qui serait offert aux enfants et à leur famille.

DSC a donc engagé des experts afin d’évaluer et de recommander différents programmes préscolaires en français utilisés au Canada. Le programme préscolaire choisi pour être livré aux enfants pour la durée du projet pilote est le *programme des prématernelles fransaskoises* offert aux jeunes enfants francophones de la Saskatchewan. Ce programme correspond bien aux objectifs des services de garde enrichis puisqu’il a été conçu afin de répondre aux besoins de francisation des enfants en milieu minoritaire, et il contient des activités destinées aux parents et des spécificités pour favoriser l’usage de la langue française. Pour plus d’informations sur ce programme vous pouvez consulter la documentation disponible à l’adresse internet : <http://www.sasked.gov.sk.ca/docs/francais/fransk/prematernelle/html/index.html>.

DSC a aussi engagé des experts pour évaluer et recommander des modèles d’alphabétisation familiale en français. Le modèle *Des livres dans mon baluchon* de l’Ontario a été choisi pour être livré aux parents et enfants. Ce modèle correspond bien aux objectifs des services de garde enrichis puisqu’il tient compte des particularités des milieux minoritaires et aide les parents à comprendre le développement global de leur enfant et à pouvoir suivre leur progrès dans tous les domaines du développement. Pour plus d’informations sur ce modèle vous pouvez consulter la documentation disponible à l’adresse internet : <http://www.coindela famille.ca/outils/resource.asp?id=441>.

Le comité a reconnu que les meilleures pratiques dans le domaine de la petite enfance et de l’alphabétisation familiale démontrent que la formation des intervenants est un élément clé pour obtenir des résultats positifs. Ainsi, les services de garde enrichis incluent de la formation sur le programme préscolaire et sur le modèle d’alphabétisation familiale qui sera offerte aux éducatrices de garderie et aux intervenants en alphabétisation familiale.

De plus, pour mettre en application les services de garde dans les garderies et les services d’alphabétisation familiale, de la documentation, du matériel et des ressources thématiques (p.ex. des manuels de formation, des guides pédagogiques, des livres, des disques compacts, des jouets) seront fournis aux communautés, et ce sans frais, et elles pourront les conserver à la fin du projet pilote.

PORTÉE DU PROJET PILOTE

Description

Le projet pilote est un projet de démonstration fondé sur une méthodologie de recherche par assignation aléatoire, c’est-à-dire que les enfants participant à l’étude sont divisés au hasard entre un groupe programme où les enfants reçoivent une intervention et un groupe contrôle où les enfants ne reçoivent pas l’intervention. Le groupe contrôle sert de point de comparaison pour évaluer les effets de l’intervention sur le groupe programme. Pour ce projet pilote, l’intervention est les services de garde enrichis définis dans la section précédente.

Cinq communautés francophones en milieu minoritaire seront sélectionnées pour participer au projet pilote. Dans chaque communauté, 40 enfants francophones de 3 ans seront sélectionnés et répartis au hasard entre 2 groupes : 20 enfants feront partie du groupe programme et recevront des services de garde enrichis en français dans des garderies déjà existantes, et 20 enfants feront partie du groupe contrôle et continueront de recevoir les services qu'ils reçoivent normalement.

Pour les besoins du projet pilote, et en accord avec la section 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, un enfant francophone est défini comme un enfant d'un parent « ayant droit » c'est-à-dire, un enfant: i) d'un parent dont la première langue apprise et encore comprise est le français; ii) d'un parent qui a suivi l'enseignement primaire en français au Canada; ou iii) dont un frère ou une soeur suit ou a suivi l'enseignement primaire ou secondaire en français au Canada. Ainsi le projet pilote s'adresse à tous les enfants éligibles à l'école de langue française, et non seulement aux enfants parlant déjà français ou fréquentant déjà une garderie de langue française.

Les enfants participant au projet pilote devront être représentatifs de tous les enfants francophones dans leur communauté et refléter leur réalité (p.ex. certains ont un parent anglophone, ou d'autres ne parlent pas ou peu français à la maison). Ce qui implique que si, par exemple, 50 pour cent des enfants de la communauté ont un parent anglophone, 50 pour cent des enfants participant au projet pilote devraient avoir un parent anglophone.

De plus, le projet pilote s'adresse aux enfants qui auront 3 ans avant le 1^{er} janvier 2007, c'est-à-dire que les enfants participant au projet pilote devront être âgés entre 2 ans et 8 mois, et, 3 ans et 8 mois lorsque les services de garde enrichis débiteront en septembre 2006.

Chaque communauté doit avoir un minimum de 40 enfants francophones de 3 ans. Les parents doivent accepter de participer pour toute la durée du projet pilote et doivent donner leur accord pour que leur enfant soit un participant potentiel, pour toute la durée du projet pilote, avant la sélection au hasard des enfants. Il y aura un tour de sélection qui permettra de répartir les enfants entre les groupes programme et contrôle. Si le nombre d'enfants de 3 ans dans la communauté est supérieur à 40, il y aura un deuxième tour de sélection qui permettra de sélectionner un plus grand nombre d'enfants afin de recueillir des informations sur eux et leur famille pour dresser un portrait de la communauté. Les parents doivent être informés et comprendre que leur enfant pourrait faire partie du groupe programme, du groupe contrôle, ou ne pas être sélectionné lors du deuxième tour.

De plus, en donnant leur accord, les parents acceptent que leur enfant soit testé afin d'évaluer ses connaissances linguistiques et culturels, et son développement global; acceptent de répondre à des questionnaires sur leur situation familiale et socio-économique (voir la section *Activités de recherche*); et, pour les parents des enfants du groupe programme, s'engagent à participer à des ateliers et à mettre en pratique et à discuter des activités d'alphabétisation familiale.

La mise en place du projet pilote dans les communautés incluant, par exemple, la sélection aléatoire des enfants et la formation pour les éducatrices et les intervenants en alphabétisation familiale, débutera au printemps 2006. La composante enfant des services de garde enrichis est prévue pour débuter au mois de septembre 2006 jusqu'à la fin de septembre 2007. Les ateliers d'alphabétisation familiale débiteront à l'automne 2006 en raison, par exemple, de 12 ateliers de trois heures qui pourraient être tenus chaque semaine ou chaque deux semaines.

La période de temps durant laquelle les services de garde enrichis seront offerts pourrait être allongée d'une année afin de mieux capter les effets des services de garde enrichis sur le développement linguistique et culturel des enfants. Ceci pourrait demander un engagement et une participation plus longue des enfants, de leurs parents et des communautés au projet pilote. La décision à cet égard sera prise au milieu de l'année 2006.

Activités de recherche

Il est primordial d'évaluer si les services de garde enrichis en français ont eu des impacts sur les résultats des enfants. Ainsi il y aura des évaluations directes des enfants et différentes activités de collecte de données : des enquêtes auprès des parents et des enquêtes de la communauté auprès de représentants clés.

Afin d'évaluer les effets des services de garde enrichis sur le développement linguistique, culturel et global des enfants, il y aura des évaluations, à intervalles réguliers, des enfants des groupes programme et contrôle, et des comparaisons agrégées de leurs résultats. Les enfants seront évalués sur leurs connaissances et leur utilisation de la langue française, leurs connaissances et leur identification à la culture francophone, et leur capacité d'apprentissage. Seuls les enfants des groupes programme et contrôle seront évalués.

De plus, pour comprendre l'influence des facteurs socio-économiques, familiaux, culturels et communautaires sur les résultats des enfants, les parents des enfants des groupes programme et contrôle seront interrogés à l'aide d'au moins deux enquêtes :

La première enquête, menée au début de la prestation des services enrichis, servira à dresser un portrait des enfants et des familles vivant dans les communautés. Afin que ce portrait soit plus complet et statistiquement plus fiable, les parents des enfants sélectionnés lors du deuxième tour seront aussi interrogés. Bien que ces enfants ne reçoivent pas les services de garde enrichis et que leur développement ne soit pas évalué, la contribution de leurs parents qui acceptent de répondre à la première enquête est très importante puisqu'elle permettra de recueillir plus d'information sur la situation des familles vivant dans les communautés francophones en milieu minoritaire.

Une deuxième enquête sera menée à la fin du projet pilote afin de recueillir des informations auprès des parents des enfants des groupes programme et contrôle sur n'importe quels changements dans les facteurs socio-économiques et familiaux qui auraient pu influencer le développement de leur enfant.

Les informations qui seront recueillies par ces enquêtes porteront sur, par exemple, les antécédents familiaux, le statut socio-économique, le profil linguistique, l'utilisation du français à la maison et dans la communauté, et les ressources et pratiques culturelles et d'alphabétisation familiale.

Finalement, au début de la prestation des services enrichis, une enquête sera effectuée auprès de représentants clés des communautés participantes afin d'obtenir de l'information sur, par exemple, les antécédents communautaires, l'alphabétisation communautaire, les ressources et pratiques culturelles, et les organisations communautaires francophones.

Tous les renseignements personnels recueillis seront gardés sous le sceau de la confidentialité et ne serviront que pour les statistiques.

Structure opérationnelle

La Direction des connaissances et de la recherche de Développement social Canada a la responsabilité globale de tous les aspects du projet pilote. Toutefois, comme mentionné précédemment un comité consultatif a été créé. Son rôle est de fournir des conseils sur la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation du projet pilote.

DSC est en train d'engager une firme de recherche qui sera chargée de la gestion du projet pilote, (appelée dans ce document le gestionnaire de projet), c'est-à-dire qu'elle aura la responsabilité de mettre en place et gérer le déroulement du projet pilote dans chacune des communautés, et elle sera aussi responsable des activités de recherche telles que la collecte et l'analyse des données (évaluations directes des enfants et enquêtes) ainsi que de la rédaction des rapports de recherche. Le gestionnaire de projet engagera un coordonnateur communautaire pour chacune des communautés participantes (voir la section *Critères*).

Un organigramme décrivant les principaux acteurs du projet pilote au sein d'une communauté est inclus en annexe C pour votre information.

RESPONSABILITÉS DU GESTIONNAIRE DE PROJET

Afin que le rôle de DSC, ou du gestionnaire de projet de la part de DSC, soit connu et bien défini, SDC s'engage à:

- Fournir la documentation, la formation et les ressources pour le programme préscolaire qui sera livré aux enfants du groupe programme;
- Fournir la documentation, la formation et les ressources pour le modèle d'alphabétisation familiale qui sera livré aux enfants et parents du groupe programme;
- Organiser les ateliers d'alphabétisation familiale et prendre en charge le coût des ateliers (salaires des intervenants en alphabétisation familiale et la documentation reliée au modèle);
- Aider de la communauté, dresser la liste des enfants francophones de 3 ans dans chaque communauté et procéder à leur répartition au hasard entre les groupes programme et contrôle;
- Aider de la communauté, communiquer avec les parents des enfants francophones de 3 ans pour les informer du projet pilote, de sa méthodologie et de son déroulement;
- Payer les services professionnels et les dépenses (p.ex. voyage, matériel, et équipements) reliées au projet pilote des coordonnateurs communautaires dans chacune des communautés;
- Payer les dépenses (p.ex. voyage) reliées au projet pilote des champions dans chacune des communautés; et

- Réaliser, et payer les coûts reliés, à la collecte et l'analyse des données, et la rédaction des rapports de recherche.

RESPONSABILITÉS DES COMMUNAUTÉS

Afin que le rôle de la communauté soit connu et bien défini, voici une liste des responsabilités qui incombent à la communauté :

- La communauté doit fournir un lieu déjà existant et convenable pour la prestation des services de garde enrichis, doit payer les frais associés (loyer, assurance, salaires des employés), et doit avoir les permis nécessaires pour opérer les services de garde;
- La communauté doit fournir le personnel qui fournira les services de garde d'enfants;
- La communauté doit fournir le matériel, tel que les fournitures nécessaires aux services de garde;
- La communauté, ou les parents des enfants du groupe programme, doivent payer les frais de garde et autres coûts (p.ex. repas, transport) reliés aux services de garde d'enfants du groupe programme;
- Les intervenants clés identifiés dans cette demande de propositions (le champion, le regroupement des partenaires communautaires en petite enfance, et l'organisme demandeur) doivent établir des mécanismes de communication régulière et avoir des rencontres régulières avec le coordonnateur communautaire et le gestionnaire de projet;
- La communauté, aider du gestionnaire de projet, doit dresser la liste des enfants francophones de 3 ans vivant dans la communauté; et
- La communauté doit aider le gestionnaire de projet à communiquer avec les parents des enfants francophones de 3 ans pour les informer du projet pilote, de sa méthodologie et de son déroulement.

De plus, la communauté devrait encourager les communications et les partenariats dans le domaine de la petite enfance, à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté, pour utiliser les résultats du projet pilote.

CRITÈRES

En vue d'assurer le succès du projet pilote, DSC a identifié les exigences suivantes que les communautés doivent satisfaire.

1. Organisme à but non lucratif

L'organisme demandeur, qui est l'organisme responsable pour proposer la candidature de sa communauté, doit être un organisme à but non lucratif et mener des activités dans le domaine de la petite enfance en milieu minoritaire francophone.

2. Communauté locale

L'organisme demandeur doit représenter une communauté locale.

Aux fins du projet pilote, une communauté est locale si elle réside dans une zone géographique donnée dont les limites sont connues des résidents. La géographie est continue et contiguë. Les résidents de cette zone partagent un sentiment d'appartenance et s'identifient à au moins une partie de la communauté géographique. Par exemple, les parents fréquentent des lieux de rencontres sociales (comme les parcs), s'intègrent à des groupes sociaux (comme le milieu qui entoure les équipes sportives de leurs enfants) et/ou entretiennent des liens avec des institutions sociales (comme l'école que fréquentent leurs enfants, et la commission scolaire).

Il peut s'agir d'une portion d'une communauté plus étendue, comme cela se voit dans les villes (p.ex. Orléans dans la ville d'Ottawa). En ce sens, on pourrait parler d'une « communauté au sein d'une communauté ». Il pourrait également être question d'une région étendue, où de nombreuses localités sont liées par la géographie. On pourrait donc parler d'une « ensemble de communautés ».

3. Nombre d'enfants

Dans chaque communauté proposée pour le projet pilote, il faut un minimum de 40 enfants francophones de 3 ans.

L'organisme demandeur doit fournir un estimé du nombre d'enfants francophones de 3 ans dans sa communauté (les enfants francophones sont définis pour les besoins du projet pilote comme les enfants de parent « ayant droit » et non seulement des enfants ayant le français comme langue maternelle). Ce nombre doit être supérieur ou égal à 40 afin que la candidature de la communauté soit considérée. L'organisme demandeur ne doit pas fournir une liste de noms d'enfants qui pourraient participer au projet pilote. Cette liste sera faite par la communauté et le gestionnaire de projet, après la sélection des communautés.

L'organisme demandeur doit aussi fournir une description du profil linguistique des enfants francophones de 3 ans dans la communauté proposée. Le profil peut inclure des renseignements sur leur langue maternelle, leur langue parlée à la maison, etc.

Puisque des renseignements précis sur le nombre d'enfants et le profil linguistique des enfants francophones de 3 ans peuvent ne pas être facilement disponibles, l'organisme demandeur pourrait s'appuyer sur des renseignements pour tous les enfants d'âge préscolaire dans sa communauté afin d'obtenir un estimé. Pour ce faire, les communautés peuvent utiliser les données du Recensement compilées par région et par province disponibles sur le site internet de la Commission nationale des parents francophones : http://cnpf.ca/index.cfm??Repertoire_No=1007459830&Voir=publi_liste&Categorie_No=754&Menu=0.

4. Intervenants

DSC a identifié des intervenants clés qui doivent exister au sein d'une communauté visée par le projet pilote : un coordonnateur communautaire; un regroupement des partenaires

communautaires en petite enfance; et un champion.

Coordonnateur communautaire

L'organisme demandeur doit identifier des candidats potentiels pour combler le poste de coordonnateur communautaire.

Le coordonnateur communautaire est engagé par le gestionnaire de projet. Il est le principal point de contact dans la communauté, et le responsable de la supervision de tous les aspects de la mise en œuvre du projet pilote dans la communauté. Il doit établir des mécanismes de communication régulière et complète.

Le coordonnateur communautaire se consacre à temps plein à de nombreuses tâches, dont les suivantes : assister lors des activités liées à la collecte de données; s'assurer que les parents et enfants participent; et s'assurer que les infrastructures communautaires sont appropriées et suffisantes. Le coordonnateur communautaire doit donc posséder une diversité de compétences, y compris de solides aptitudes au leadership, une connaissance de la recherche et du développement communautaire, de solides aptitudes à la communication en français (orale, écrite, et par courrier électronique) et une connaissance de la communauté francophone.

Regroupement des partenaires communautaires en petite enfance

L'organisme demandeur doit démontrer l'existence d'un regroupement des partenaires communautaires dans la communauté proposée qui se consacre aux questions de la petite enfance.

Le regroupement doit déjà exister, doit avoir l'expérience du domaine du développement de la petite enfance et doit avoir déjà réalisé, en collaboration, des projets significatifs. Le regroupement devrait être constitué d'un éventail d'acteurs dans différents secteurs d'activités (p.ex. dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'alphabétisation).

Champion

L'organisme demandeur doit identifier un champion dans la communauté proposée.

Le champion est défini comme un organisme ou une personne qui joue le rôle de leader pour susciter l'intérêt et pour promouvoir la participation des membres de la communauté pendant la durée du projet pilote.

5. Ressources

L'organisme demandeur doit démontrer que la communauté possède les infrastructures (locaux pour la prestation des services de garde et des services d'alphabétisation familiale) et le matériel (tables, chaises, crayons, jouets, etc.) pour assurer la prestation des services de garde enrichis tout au long du projet pilote, et le personnel nécessaires pour livrer les services de garde d'enfants dans les garderies, et que ces ressources rencontrent la réglementation provinciale. Pour ce faire, l'organisme demandeur doit s'associer avec des garderies à but non lucratif déjà

existantes afin d'utiliser leur infrastructure, matériel et/ou personnel pour les fins du projet pilote pour assurer la prestation des services de garde d'enfants.

DIRECTIVES POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

Il y a deux étapes à suivre afin de soumettre une candidature pour participer au projet pilote : i) soumettre une lettre d'intention; et ii) soumettre une proposition pour les communautés qui rencontrent les critères obligatoires (voir l'annexe A). DSC révisera les lettres d'intention pour déterminer si les communautés rencontrent les critères obligatoires, informera les organismes demandeurs que leur communauté se qualifie et leur demandera de soumettre une proposition complète, et fournira aux organismes demandeurs qualifiés les critères qui seront utilisés pour évaluer les propositions.

Étape 1 - Lettre d'intention (pas plus de 15 pages)

Un gabarit de lettre d'intention est inclus en annexe B. La lettre d'intention de l'organisme demandeur devrait être basée sur ce gabarit.

Dans sa lettre d'intention, l'organisme demandeur doit :

- Indiquer sa compréhension du projet pilote;
- Fournir les raisons pour lesquelles la communauté veut faire partie du projet pilote;
- Décrire brièvement la stratégie de la communauté pour inciter et appuyer tous les acteurs (p.ex. la participation des parents et enfants tout au long du projet pilote, autant les groupes programme et contrôle, et ceux qui seront interrogés);
- Décrire brièvement la stratégie de la communauté pour identifier tous les enfants francophones dans la communauté qui sont éligibles pour participer au projet pilote (p.ex. des enfants qui parlent anglais mais qui ont un parent ayant droit);
- Identifier les forces et les défis de la communauté, et décrire brièvement la stratégie de la communauté pour participer avec succès au projet pilote; et
- Identifier les avantages à long terme de la participation au projet pilote (p.ex. connaissance des effets des services enrichis, nouveaux partenariats et réseaux) et comment l'information générée et l'expérience acquise seront utilisées (p.ex. promotion de services de garde en français).

De plus, avec sa lettre d'intention, l'organisme demandeur doit fournir les éléments suivants :

- Son nom (y compris tout acronyme); adresse postale et code postal; numéro de téléphone (incluant le code régional); numéro de télécopie (incluant le code régional); adresse de courriel; site internet; nom, titre et coordonnées (y compris l'adresse courriel) de la personne-ressource pour la présente candidature; adresse postale de la personne-ressource (si elle est différente); numéro d'entreprise et numéro de société;

- Une description de son mandat, son but et ses objectifs;
- Une preuve de son statut d'organisme à but non lucratif, comme les lettres patentes ou la charte;
- Une description de la communauté : son caractère socio-économique, son caractère rural ou urbain, les caractéristiques de la population (nombre et proportion de francophones), etc. L'organisme demandeur peut utiliser différentes sources d'informations pour faire la description de sa communauté, notamment les données statistiques par communauté disponibles sur le site internet de Statistique Canada : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/CP01/Index.cfm?Lang=F>.
- Une carte décrivant le territoire de la communauté proposée;
- Une description des enfants francophones de 3 ans de la communauté : une estimation du nombre et leur profil linguistique (leur langue maternelle, la langue parlée à la maison, etc.);
- Une description du regroupement des partenaires communautaires en petite enfance : le nombre d'années d'existence du regroupement, sa stabilité dans le temps, et une description des groupes qui le composent;
- L'identification d'un champion et la description de son rôle dans la communauté : son nom, son nombre d'années d'implication dans la communauté, les liens entre le champion et la communauté; et
- L'identification d'une(de) garderie(s) à but non lucratif qui est prête à participer et à fournir le personnel et les ressources nécessaires : une lettre de soutien de la (des) garderie(s) à but non lucratif qui est intéressée, et qui a le personnel et les ressources nécessaires, pour participer tout au long de la durée du projet pilote.

Étape 2 - Proposition

Les organismes demandeurs dont la communauté s'est qualifiée devront soumettre une proposition complète à DSC pour être évaluée lors de la deuxième étape du processus de candidature (certains éléments demandés ont aussi été demandés dans la lettre d'intention, l'organisme demandeur devra répéter l'information pour s'assurer que tous les éléments requis sont fournis, mais il pourra ajouter de l'information supplémentaire s'il le désire). Les organismes demandeurs qui ne soumettront pas de proposition verront leur candidature rejetée.

L'organisme demandeur devra fournir les pièces justificatives suivantes :

- Pour démontrer qu'il est un organisme à but non lucratif et qui mène des activités dans le domaine de la petite enfance francophone en milieu minoritaire, l'organisme demandeur devra inclure dans sa proposition une preuve de son statut d'organisme sans but lucratif, comme les lettres patentes ou la charte, ainsi qu'une preuve du mandat de son organisme, comme une copie de son énoncé de mission officiel;

- Pour démontrer que la communauté est une communauté locale, l'organisme demandeur devra inclure dans sa proposition une carte de la communauté indiquant le périmètre entourant la communauté proposée aux fins du projet pilote;
- Pour identifier qu'il existe des candidats potentiels pour combler le poste de coordonnateur communautaire, l'organisme demandeur devra inclure dans sa proposition des pièces attestant le fait que les candidats au poste de coordonnateur communautaire sont expérimentés, telles que le nom de ou des personnes considérées comme candidats, ainsi qu'une description de leur qualifications et compétences, et indiquer la probabilité que ces personnes acceptent le poste de coordonnateur communautaire dans le cadre du projet pilote;
- Pour démontrer l'existence d'un regroupement des partenaires communautaires en petite enfance dans la communauté proposée l'organisme demandeur devra inclure dans sa proposition une liste des organismes représentés au sein du regroupement, d'autres pièces faisant état de la vocation sociale du regroupement (p.ex. l'énoncé de mandat, des procès-verbaux récents, des pièces prouvant l'existence de projets déjà entrepris), et une lettre d'appui du regroupement décrivant ses réalisations et projets récents;
- Pour démontrer l'existence d'un champion l'organisme demandeur devra inclure dans sa proposition le nom du champion, une pièce attestant le rôle de leader du champion, et une lettre du champion attestant son appui à la candidature de la communauté au projet pilote;
- Pour démontrer qu'il y a un minimum de 40 enfants francophones de 3 ans dans la communauté proposée, l'organisme demandeur devra inclure dans sa proposition des documents qui reflètent son estimation du nombre d'enfants;
- Pour démontrer que la communauté possède les infrastructures, matériel et personnel nécessaires pour assurer la prestation des services de garde enrichis tout au long du projet pilote, et que ces ressources rencontrent la réglementation provinciale, l'organisme demandeur devra inclure dans sa proposition des pièces attestant l'existence des infrastructures pour toute la durée du projet pilote (p.ex. bail de location ou lettre attestant l'utilisation de locaux); l'existence de matériel en dressant une liste des fournitures déjà en place et en voie d'être achetées; et l'existence et la disponibilité de personnel (p.ex. éducatrices de garderie) en dressant une liste de nom des personnes et en décrivant leur qualifications, compétences et expérience. De plus l'organisme demandeur devra inclure dans sa proposition une lettre de soutien de chaque garderie à but non lucratif prenant part au projet pilote dans laquelle elles démontrent leur volonté d'y participer et de fournir les ressources nécessaires, et une description des ressources qu'elles fourniront.

En plus des pièces justificatives exigées, l'organisme demandeur devra fournir les éléments suivants:

- a) Une description, sous forme de texte, de la communauté et des partenaires clés incluant :
 - une description de l'organisme demandeur : son mandat, son but et ses objectifs; son expérience des projets gouvernementaux et/ou de projets similaires liés au

développement de la petite enfance; son rôle de direction au sein de la communauté; et ses liens avec les partenaires clés;

- une description de la communauté locale : une carte décrivant le territoire; des informations (p.ex. journal de quartier, publicité pour des activités ou des événements culturels) qui montrent en quoi les liens qui unissent les résidents transcendent les simples limites géographiques (sentiment d'appartenance, identité culturelle); et un énoncé qui précise la nature de la communauté (p.ex. une communauté au sein d'une communauté plus grande, ou un ensemble de communautés);
 - une description de la communauté : son caractère socio-économique, son caractère rural ou urbain, les caractéristiques de la population (p.ex. nombre et proportion de francophones);
 - une description du champion : le nombre d'années d'expérience ou d'implication dans la communauté, le rôle qu'a joué le champion dans des projets liés à la petite enfance, des exemples de réussite récentes du champion;
 - une description du regroupement des partenaires communautaires en petite enfance : le nombre d'années d'existence du regroupement et sa stabilité dans le temps, une description des groupes qui le composent, le type de projets auxquels a participé le regroupement, des exemples de réussites récentes du regroupement;
 - une description des garderies associées: le nombre d'années d'existence des garderies, les raisons pour lesquelles elles veulent participer au projet pilote, le nombre et l'âge des enfants qu'elles accueillent, les services qu'elles offrent (p.ex. temps plein ou partiel, langue du service);
 - une description des coordonnateurs communautaires : les qualifications et compétences des candidats potentiels, l'intérêt et la disponibilité de chaque candidat, les liens entre les coordonnateurs éventuels et la communauté, et le rôle qu'ils ont joué dans d'autres projets communautaires;
 - une description des enfants de la communauté en fonction de la diversité socio-économique, de la langue parlée à la maison, de la fréquentation d'écoles francophones, de la participation à des services de garde, et des informations concernant la capacité d'apprentissage des enfants; et
 - une description des forces (p.ex. personnel qualifié) et des défis (p.ex. besoin de ressources matérielles) de la communauté et/ou des partenaires clés pour mener au succès du projet pilote, et les mesures prévues pour profiter de ces forces et surmonter ces défis.
- b) L'organisme demandeur pourra ajouter tout autre renseignement qu'il estime pertinent à l'égard de la communauté et des partenaires clés.
- c) L'organisme demandeur devra démontrer, sous forme de texte, en quoi la communauté est prête à participer au projet pilote et en quoi elle en tirera avantage.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le personnel de DSC identifiera les communautés qui se sont qualifiées sur la base des renseignements contenus dans les lettres d'intention. Chaque lettre d'intention sera jugée selon les cinq critères obligatoires et tous les autres renseignements fournis seront révisés. Si la lettre d'intention ne rencontre pas les critères, la candidature sera rejetée. Les candidats seront informés par écrit s'ils se qualifient ou non pour la seconde étape du processus de candidature; les communautés qui se sont qualifiées seront aussi informées, par téléphone ou courriel, afin d'accélérer le processus.

Pour la sélection finale des communautés, DSC fera une évaluation interne des propositions selon des critères pré-établis qui seront fournis aux communautés qui sont qualifiées après que leur lettre d'intention ait été révisée. DSC fera aussi une évaluation externe des propositions en invitant des intervenants à évaluer la mesure dans laquelle la communauté visée est prête à faire partie du projet pilote, à fournir les efforts pour bien réaliser le projet, et est en mesure de mener le projet pilote à terme.

DSC combinera les résultats des évaluations interne et externe en vue d'établir un classement final et fournira les recommandations finales. DSC tentera d'obtenir la participation de communautés de diverses régions et provinces. Les candidats seront informés par écrit à savoir si leur proposition a été acceptée ou non.

ANNEXE A – Critères d'évaluation de la lettre d'intention

Critères obligatoires : Ces cinq critères doivent être rencontrés pour que la communauté se qualifie pour soumettre une proposition complète
L'estimation du nombre d'enfants francophones de 3 ans est supérieure ou égale à 40.
Il existe un regroupement de partenaires communautaires en petite enfance.
L'organisme demandeur est un organisme à but non lucratif.
Une(des) garderie(s) à but non lucratif déjà existante est prête à participer et à fournir les ressources nécessaires.
Il existe un champion.

ANNEXE B – Gabarit pour la lettre d'intention

Lettre d'intention pour le Projet pilote de garde d'enfants [pas plus de 15 pages]

- Nom de la communauté proposée :
- Province :

Information sur la participation de la communauté au projet pilote

Dans sa lettre d'intention l'organisme demandeur doit :

- Indiquer sa compréhension du projet pilote;
- Fournir les raisons pour lesquelles la communauté veut faire partie du projet pilote;
- Décrire brièvement la stratégie de la communauté pour inciter et appuyer tous les acteurs (p.ex. la participation des parents et enfants tout au long du projet pilote, autant les groupes programme et contrôle, et ceux qui seront interrogés);
- Décrire brièvement la stratégie de la communauté pour identifier tous les enfants francophones dans la communauté qui sont éligibles pour participer au projet pilote (p.ex. des enfants qui parlent anglais mais qui ont un parent ayant droit);
- Identifier les forces et les défis de la communauté, et décrire brièvement la stratégie de la communauté pour participer avec succès au projet pilote; et
- Identifier les avantages à long terme de la participation au projet pilote (p.ex. connaissance des effets des services enrichis, nouveaux partenariats et réseaux) et comment l'information générée et l'expérience acquise seront utilisées (p.ex. promotion de services de garde en français).

Renseignements sur l'organisme demandeur

- Nom de l'organisme demandeur :
- Acronyme :
- Adresse postale et code postal :
- Code régional et numéro de téléphone :
- Code régional et numéro de télécopie :
- Adresse courriel :

- Site internet :
- Nom et titre de la personne-ressource pour la présente candidature :
- Adresse courriel de la personne-ressource :
- Adresse postale de la personne-ressource :
- Numéro d'entreprise :
- Numéro de société :

Description de l'organisme demandeur

- Mandat de l'organisme :
- But :
- Objectifs :
- Preuve de son statut d'organisme à but non lucratif :

Description de la communauté

- Caractéristiques socio-économiques de la communauté, son caractère rural ou urbain :
- Caractéristiques de la population (p.ex. nombre et proportion de francophones) :
- Une carte décrivant le territoire de la communauté proposée :

Description des enfants francophones de 3 ans de la communauté

- Estimation du nombre d'enfants francophones de 3 ans :
- Profil linguistique des enfants :

Description du regroupement des partenaires communautaires en petite enfance

- Nom du regroupement :
- Noms des organismes qui composent le regroupement :
- Description des organismes (p.ex. leur domaine d'activité, leur population cible, etc.) :
- Le nombre d'années d'existence du regroupement et sa stabilité dans le temps :

Identification et description du champion

- Nom du champion :
- Nombre d'années d'implication dans la communauté :
- Liens entre le champion et la communauté:

Identification d'une(de) garderie(s) à but non lucratif

- Lettre de soutien :

ANNEXE C – Organigramme au sein d’une communauté

Le Projet pilote de garde d’enfants offrira des services de garde enrichis aux enfants et à leurs parents, et recueillera auprès d’eux et des principaux représentants communautaires, des renseignements permettant d’évaluer les résultats obtenus par les enfants sur le plan du développement. Cinq intervenants participeront à la mise en œuvre du projet pilote dans chaque communauté : l’organisme demandeur; le regroupement de partenaires communautaires en petite enfance; le champion; les éducatrices de garderie; et les intervenants en alphabétisation familiale. Le coordonnateur communautaire est nommé par la collectivité et est engagé par le gestionnaire de projet. Il est le principal point de contact du gestionnaire de projet et des cinq intervenants. Le gestionnaire de projet mettra en œuvre le projet pilote au nom de Développement social Canada dans chaque communauté.

